

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG  
COMMUNE DE HOMMARTING**

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE ORDINAIRE du 06 JUIN 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 06 juin 2017 à 19 heures 30 dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, après convocation légale adressée par courrier le 29 mai 2017.

**Nombre des Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 12**

***Sous la présidence de Monsieur NISSE Jean-Louis, Maire***

**Présents : FROMANT Gilbert, MAUFROY Bernard, FROELIGER Marthe, WURTH Nadia, MAZERAND Laurence, CHARTON Carine, SITZ Virginie, MANGIN Aurélien, WILHELM Bruno, LEININGER André, JAECK Raymond,**

**Excusés : SIFFERT Francis, FISCHER Jean-Marie, JUNGSMANN Frédéric,**

**Secrétaire de séance : MANGIN Aurélien,**

Monsieur Aurélien MANGIN est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1° Nomination d'un secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès – verbal de la séance du 11 avril 2017
- 3° Décision modificative – budget lotissement les jardins
- 4° Fixation de tarifs / acceptation encaissement chèques
- 5° Enquête publique relative à une demande d'autorisation dans le cadre du projet d'exploitation d'une installation de méthanisation à PHALSBOURG présentée par la SAS METHAPHALS - Avis de la Commune de HOMMARTING
- 6° Acquisition immobilière bien situé n° 2 Place de l'Eglise à HOMMARTING, cadastré section 02, parcelle n° 36
- 7° Versement d'une subvention d'équilibre à l'Association 1, 2, 3 Soleil de HOMMARTING pour le fonctionnement du périscolaire
- 8° Attribution d'un nom de rue – Rue du Boulanger
- 9° Facturation des travaux de raccordement des parcelles hors lotissement Les Jardins
- 10° Rapport de la CLECT du 27 avril et révision de l'attribution de compensation
- 11° Divers

**2017-03-26 Approbation du procès – verbal de la séance du 11 avril 2017**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 11 avril 2017, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

**2017-03-27 DECISION MODIFICATIVE – BUDGET LOTISSEMENT LES JARDINS**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il convient d'apporter une décision modificative au Budget Lotissement Les Jardins pour permettre la régularisation des arrondis de TVA

**BUDGET LOTISSEMENT LES JARDINS**

**DEPENSES**

658 (charges diverses de la gestion courante) :  
+ 100

**RECETTES**

758 (produits divers de gestion courante) :  
+ 100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** les modifications budgétaires mentionnées ci – dessus.

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il convient de :

- fixer le tarif concernant la vente de 6 stères bois effectués par les ouvriers communaux lors de l'entretien des abords des voiries dans la Rue des Charmes ;
- fixer le tarif de vente des anciens bureaux des adjoints ;
- d'autoriser l'encaissement des chèques concernant la vente du bois et des bureaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE le prix de 200 € pour les 6 stères de bois,
- FIXE le prix de 30 € par bureau,
- AUTORISE l'encaissement des chèques correspondants à la vente du bois et des bureaux.

2017-03-29 : Enquête publique relative à une demande d'autorisation dans le cadre du projet d'exploitation d'une installation de méthanisation à PHALSBOURG présentée par la

SAS METHAPHALS

Avis de la Commune de HOMMARTING

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est organisée du 09 mai 2017 au 09 juin 2017 inclus concernant une demande d'autorisation présentée par la SAS METHAPHALS dans le cadre du projet d'exploitation d'installation de méthanisation à PHALSBOURG.

Dès l'ouverture de l'enquête, les Conseils Municipaux de PHALSBOURG et des communes concernées par le rayon d'affichage de 2 kms pour l'enquête publique sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide

- d'émettre un avis favorable, à la demande d'autorisation présentée par la SAS METHAPHALS dans le cadre du projet d'exploitation d'installation de méthanisation à PHALSBOURG.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

2017-03-30 Acquisition immobilière

Bien situé n° 2 Place de l'Eglise à HOMMARTING

Cadastré section 02, parcelle n° 36

Monsieur le Maire propose l'acquisition du bien immobilier situé 2 Place de l'Eglise, 57405 HOMMARTING, cadastré section 2, parcelle n° 36.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (pour 12, contre 0, abstention 0)

- DECIDE d'acquérir le bien immobilier situé 2 Place de l'Eglise, 57405 HOMMARTING, cadastré section 2, parcelle n° 36, pour un montant de 15 000 €,
- DECIDE d'ouvrir les crédits nécessaires à l'article 2138 du budget principal,
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

2017-03-31 Versement d'une subvention d'équilibre à l'Association 1, 2, 3 Soleil de HOMMARTING pour le fonctionnement du périscolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier, de Madame Aline MEISSE, Présidente de l'Association 1, 2, 3 Soleil, concernant une demande de versement d'une subvention d'équilibre pour le fonctionnement du périscolaire pour l'année 2016.

Monsieur le Maire présente les comptes 2016 du périscolaire :

**DEPENSES**

|                           |             |
|---------------------------|-------------|
| Périscolaire :            | 56 010,74 € |
| Centres aérés :           | 13 449,74 € |
| Frais de fonctionnement : | 4 885,28 €  |

**RECETTES**

|                         |             |
|-------------------------|-------------|
| Périscolaire :          | 25 582,90 € |
| Centres aérés :         | 13 111,50 € |
| Subventions             |             |
| - CAF ALSH :            | 2 800,00 €  |
| - CAF Périscolaire      | 3 211,93 €  |
| - Conseil Général       | 1 400,00 €  |
| - Conseil Régional      | 0,00 €      |
| - Commune de HOMMARTING | 28 238,61 € |

**TOTAL DEPENSES :      74 345,76 €****TOTAL RECETTES :                      74 345,76 €**

Le Maire indique que la subvention initiale de la Commune de HOMMARTING pour l'année 2016 est : 28 238,61 €. Or, au cours de l'année 2016, la Commune de HOMMARTING a pris en charge des frais liés au personnel et au fonctionnement de la structure. Aussi, le 23 mai 2016, l'Association 1, 2, 3 Soleil a informé qu'il y a eu une erreur dans le bilan 2015 (suite aux versements de la CAF) et que de ce fait la somme de 1 564,80 € est encore à verser par la commune.

Déduction faite des paiements effectués par la Commune, la subvention sollicitée par l'Association 1, 2, 3 Soleil est : **15 060,14 € + 1 564,80 € = 16 624,94 €**

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 16 624,94 €, à l'Association 1, 2, 3 Soleil, pour le fonctionnement du périscolaire.
- DECIDE et AUTORISE que le règlement de cette subvention s'effectue par des versements fractionnés en quatre échéances.

2017-03-32 Attribution d'un nom de rue – Rue du Boulanger

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer un nom de rue pour la nouvelle voie desservant les parcelles du Lotissement Les Jardins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer le nom de : «**rue du Boulanger**» pour cette nouvelle voie ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des plaques de rue ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches administratives pour ce dossier.

2017-03-33 Facturation des travaux de raccordement des parcelles hors lotissement Les Jardins

Le Maire rappelle que la parcelle cadastrée section 2, n° 434, appartenant à Monsieur Bernard PEIFFER, située Lotissement Les Jardins, est classée "hors lotissement".

La Commune de HOMMARTING a effectué les différents travaux de raccordement pour le compte du propriétaire de cette parcelle au même moment que les parcelles du lotissement Les Jardins.

Les tarifs des raccordements effectués pour cette parcelle sont :

|                             |                 |
|-----------------------------|-----------------|
| * Terrassement généraux :   | 40,00 € H.T.    |
| * Assainissement :          | 435,00 € H.T.   |
| * Réseau public AEP:        | 800,00 € H.T.   |
| * France Télécom :          | 193,50 € H.T.   |
| * Télédistribution :        | 78,50 € H.T.    |
| * Raccordement électrique : | 3 305,00 € H.T. |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- FIXE les tarifs des travaux de raccordement de la parcelle cadastrée section 2, n° 434 :
    - \* Terrassement généraux : 40,00 € H.T.
    - \* Assainissement : 435,00 € H.T.
    - \* Réseau public AEP: 800,00 € H.T.
    - \* France Télécom : 193,50 € H.T.
    - \* Télédistribution : 78,50 € H.T.
    - \* Raccordement électrique : 3 305,00 € H.T.
- TOTAL 4 852,00 € H.T. (soit : 5 822,40 € T.T.C.)

- DECIDE de facturer les travaux de raccordement de la parcelle cadastrée section 2, n° 434, à Monsieur Bernard PEIFFER, pour un montant de 4 852,00 € H.T., (soit : 5 822,40 € T.T.C.).

2017-03-34 Rapport de la CLECT du 27 avril et révision de l'attribution de compensation

Le Maire explique que la CLECT a approuvé le 06 mars 2017 les deux premiers volets du projet de pacte financier fiscal entre la CCSMS et les communes membres. Ces volets portent sur deux sujets :

- la neutralisation fiscale pour les contribuables de la TH, TFB et TFNB
- le partage de la non contribution au FPIC en 2017

La mise en œuvre de ces deux volets implique des transferts financiers entre la CCSMS et chaque commune, via le mécanisme de la « révision libre des Attributions de Compensation (AC) » prévu au 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts. Cette révision libre des AC nécessite une délibération concordante entre le conseil municipal (majorité simple) et le conseil communautaire (majorité des 2/3).

Le maire rappelle que la commune a déjà mis en application le principe de la neutralisation fiscale lors du vote des taux d'imposition : diminution des taux communaux pour compenser la hausse des taux intercommunaux.

Le 27 avril 2017, la CLECT de la CCSMS a approuvé un rapport fixant le montant de la révision libre des AC pour chaque commune, en tenant compte des décisions et des modes de calcul retenus par les communes dans leurs délibérations de vote des taux 2017.

Ainsi, pour notre commune de HOMMARTING, le rapport de la CLECT préconise une augmentation de l'AC de 3 647 €. L'AC à verser par la CCSMS à la commune sera donc dorénavant de 29 544 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le rapport de la CLECT du 27 avril 2017
- Approuve les volets 1 et 2 du pacte financier et fiscal
- Autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer de 25 897 € (montant notifié le 15/02/17) à 29 544 €.

2017-03-35 Divers

Les points suivants sont abordés :

- Les responsables des salles communales ainsi que la commission se réuniront prochainement pour définir et actualiser les tarifs des locations des salles.
- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation de travaux de restauration de la Chapelle Saint Sébastien.
- L'organisation du bureau de vote pour les élections législatives du 11 et 18 juin 2017.

- Monsieur Pierre BIRI, domicilié, 2 rue des Charmes à HOMMARTING, souhaite louer le bâtiment communal situé n° 17 rue des Vosges afin d'y installer son local de confection ainsi qu'un point de vente de pâtés lorrains. Un loyer doit être déterminé. Monsieur BIRI sera convoqué en mairie pour évoquer ce point.
- Une visite des chantiers en cours sera programmée pour les conseillers municipaux.
- Monsieur le Maire informe les Conseillers du souhait d'administrés de faire don de terrains à la Commune.
- Une exposition de photos anciennes jusqu'à ce jour, réalisée par Monsieur Albert NISSE, a lieu mercredi 14 juin 2017, à 14h30, à la salle polyvalente.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Délibération rendue exécutoire  
Pour extrait conforme  
HOMMARTING, le 08 juin 2017  
Le Maire,

Jean-Louis NISSE

